

CONTRAT DE TRAVAIL

Depuis la signature de l'entente de principe du 30 novembre 2011, nous avons procédé à l'arrimage et à l'écriture des nouveaux textes. Cet exercice s'est terminé le 10 mai 2012.

Par la suite, l'employeur en fera la distribution et, de notre côté, il sera disponible sur notre site Internet, à la section « Membres ».